

e-Vendanges

Acquisition des numéros de fournisseurs de raisins

Informations concernant uniquement les marchands de vins (encaveurs qui achètent annuellement plus de 20 hl par an en provenance de la même région de production).

Selon l'article 29 de l'Ordonnance sur la vigne et le vin, sur chaque acquit déposé doit être indiquées l'adresse complète du fournisseur pour garantir la traçabilité.

Par conséquent, avec l'introduction de l'application « e-Vendanges » chaque fournisseur de raisins sera identifié par un numéro unique (« Business Partner » ou BP), qu'il livre chez un ou plusieurs encaveurs.

Pratiquement, lors du dépôt des acquits auprès de son encaveur, le fournisseur devra également lui fournir son numéro BP. Dans « e-Vendanges » tous les acquits doivent être rattachés au numéro BP du fournisseur concerné.

1. Numéro BP pour les fournisseurs propriétaires de vignes

Pour les propriétaires de vignes le numéro BP correspond au numéro de référence figurant sur l'acquit à droite des coordonnées du propriétaire (voir ci-dessous).



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

ACQUIT - BESCHEINIGUNG 2016

Commune : Chamoson
Cépage : Pinot gris
Surface : 125 M²

Choix (1 seul possible)	Classement	Limite quantitative de production (LQP)	Teneur naturelle minimale en sucre
<input type="checkbox"/>	AOC	150 KG	20,60 % Brix
<input type="checkbox"/>	AOC Mousseux	150 KG	17,20 % Brix
<input type="checkbox"/>	Vin de pays blanc	225 KG	14,40 % Brix
<input type="checkbox"/>	Vin de table blanc		13,60 % Brix

Impression test sur système videopapés

Adresse du fournisseur/Adresse des Zulieferer: _____

Raison sociale de la cave/Firmenbezeichnung: _____

Propriétaire/Eigentümer: _____

N° de réf./Ref. Nr. **501403**

Visa de l'encaveur / Visum des Einkellers: _____ Date: _____ Datum: _____

Par conséquent, vous pouvez déjà identifier vos fournisseurs propriétaires de vignes, car leur numéro BP figure sur les acquits des années précédentes et restera valable pour les vendanges à venir.



2. Numéro BP pour les fournisseurs non-propritaire de vignes

Afin de vous faciliter la première acquisition des numéros BP de vos **fournisseurs non-propritaire de vigne** et de vous simplifier la préparation des vendanges, l'Etat du Valais peut vous transmettre directement les numéros BP de ces derniers. Cela nécessite que vous nous transmettiez la liste de ces fournisseurs dans un fichier Excel ou un fichier texte (ASCII de type CSV) dont la structure est décrite ci-après :

- BP du fournisseur
- No AVS13 (999.9999.9999.99)
- Date de naissance (JJ.MM.AAAA)
- Nom
- Prénom
- Rue
- No de rue
- No postal
- Localité
- Remarque (p.ex. numéros de fournisseur propre à la cave)

Toutes les colonnes respectivement tous les séparateurs (point-virgule) sont attendues mêmes si les champs sont vides.

La recherche du numéro BP du fournisseur peut se faire sur plusieurs modes :

- No AVS13
- Nom, prénom et date de naissance
- Nom, prénom, No postal et localité

Les encaveurs intéressés peuvent transmettre leur fichier à l'Office de la vigne et du vin.

Avant de nous transmettre le fichier, merci de bien vérifier que chaque ligne ne comporte que les informations d'une seule personne (physique ou morale).

Personne de contact : jean-bernard.buchard@admin.vs.ch